



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 7144

Texte de la question

M Roger Mas persuade de l'attachement de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, au monde associatif, demande a ce dernier de bien vouloir lui preciser les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin d'abonder les credits du fonds national de developpement de la vie Associative (FNDVA). Il lui rappelle que ce fonds, delaisse depuis deux ans joue un role essentiel en matiere de formation des cadres de ce secteur, et que le nombre de dossiers qui lui sont eligibles s'est considerablement accru ces dernieres annees.

Texte de la réponse

Reponse. - Les credits effectivement disponibles au Fonds national de developpement de la vie associative (FNDVA) ont augmente de 14 p 100 depuis sa creation en 1985, compte tenu notamment de la derniere majoration de sa dotation pour 1 MF en loi de finances pour 1989. Le nombre de dossiers presente au conseil de gestion du FNDVA est effectivement en augmentation, mais il s'agit d'un phenomene recent : jusqu'en 1987, en effet, on a constate une sous-consommation des credits disponibles sur le compte. En 1988, les dossiers de financement de formation des benevoles ou de financement de recherches dans le domaine associatif se sont beaucoup diversifies. Il apparait necessaire d'envisager une plus grande selectivite dans le choix des dossiers afin de permettre une meilleure efficacite de l'intervention du FNDVA Il n'est pas envisage de majorer sensiblement les ressources de ce compte, a la fois parce que leur niveau actuel doit permettre de satisfaire les besoins prioritaires des associations et parce qu'un prelevement supplementaire sur les enjeux du Pari Mutuel, au detriment des joueurs, pourrait detourner ceux-ci de ce jeu et, finalement, avoir, sur les recettes du fonds, un effet inverse a celui attendu.

Données clés

Auteur : [M. Mas Roger](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7144

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3712